

COMMUNE DE MARQUETTE-LEZ-LILLE
CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 15 décembre 2025

Délibération n°2025/5/99

Nomenclature 7.5

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES PAPILLONS BLANCS ET LE PÔLE RESSOURCES HANDICAP (PRH) – SUBVENTION POUR L'ANNEE 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2023/6/104 du 18 décembre 2023, reçue par les services préfectoraux le 20 décembre 2023, portant conventionnement de partenariat avec l'association Les Papillons Blancs,
Vu la délibération n°2025/2/25 du 30 juin 2025, reçue le 2 juillet 2025, portant attribution d'une subvention, au profit de l'association Les Papillons Blancs pour l'année 2025,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'engagement continu de la Ville en faveur de l'inclusion des enfants en situation de handicap, mené en collaboration avec l'association Les Papillons Blancs de Lille, gestionnaire du Pôle Ressources Handicap (PRH) sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille.

En application de la délibération susvisée du 18 décembre 2023, la convention de partenariat a été reconduite annuellement et a permis de renforcer les compétences des professionnels concernés ainsi que d'améliorer l'accueil des enfants à besoins spécifiques dans les structures « petite enfance, enfance et jeunesse ».

Il convient néanmoins, pour l'année 2026, de procéder à la signature d'une nouvelle convention de partenariat précisant les objectifs opérationnels suivants, en réponse aux besoins identifiés sur le terrain :

1. Sensibiliser les professionnels aux différents types de handicaps et troubles du comportement, afin de mieux appréhender les situations rencontrées,
2. Repérer les éventuels dysfonctionnements dans l'accueil ou l'accompagnement, et proposer des ajustements éducatifs adaptés,
3. Ajuster les propositions pédagogiques en fonction des spécificités de chaque enfant, pour garantir un accueil de qualité,
4. Assurer des conditions d'accueil favorables à l'enfant et à sa famille, en impliquant tous les acteurs (professionnels, parents, services municipaux).

Pour atteindre ces objectifs, le PRH proposera :

- Des temps de sensibilisation à destination :
 - Des professionnels de la Petite Enfance (Relais Petite Enfance, EAJE),
 - Des professionnels intervenant sur les temps périscolaires,
 - Des professionnels et bénévoles des structures et associations sportives de la ville.
- Des interventions ciblées, intégrées aux réunions d'équipe, journées pédagogiques ou événements organisés par la Ville, en fonction des besoins repérés.
- Un appui technique sous forme de conseils et de soutien aux équipes, incluant des observations en structure et des préconisations personnalisées.

En contrepartie de cet accompagnement renforcé, l'Association sollicite, pour l'année 2026, une subvention de 800 €.

Cette subvention couvre ainsi les frais de sensibilisation et de formation dispensés par l'Association sur le territoire de la Commune, ainsi que le financement d'outils pédagogiques.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal :

- D'approuver et d'autoriser la signature de la convention, ci-jointe, portant nouveau partenariat avec l'association Les Papillons Blancs à compter du 1^{er} janvier 2026,
- D'autoriser le versement d'une subvention de 800 € au profit de ladite association pour l'année 2026 (article budgétaire 65748),
- De le mandater pour signer tous documents afférents à ce partenariat.

LE CONSEIL,